

## Compte Rendu du Conseil Communautaire du 12 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vendredi douze décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux de la mairie de l'Isle-Adam sous la présidence de Monsieur PONIATOWSKI.

### **Etaient présents :**

MM. Axel PONIATOWSKI, Pierre BEMELS, Bruno MACE, Philippe VAN HYFTE (Vice-Présidents)

Mmes et MM., Gérard WAGENTRUTZ, Chantal VILLALARD, Philippe LEBALLEUR, Claudine MORVAN, Sébastien PONIATOWSKI, Michel PASSANT, Agnès TELLIER, Jean-Dominique GILLIS, Pierre-Yves BOUDER, Nicole DODRELLE, Michel MANCHET, Dominique MOURGET, Mario STERI, Françoise CHAUMERLIAC, Gérard SCHOLLA

### **Etaient absents représentés :**

Didier DAGONET donne pouvoir à Philippe VAN HYFTE  
Jacques DELAUNE donne pouvoir à Chantal VILLALARD  
Céline CAUDRON donne pouvoir à Gérard SCHOLLA  
Pierre TORCHON donne pouvoir à Bruno MACE

### **Etaient absents excusés :**

Roland GUICHARD  
Elodie THABOUREY

### **Etait absente :**

Sophie COOLSAET

**Secrétaire de séance :** Sébastien PONIATOWSKI

---

La séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur PONIATOWSKI.

### **Informations :**

Monsieur PONIATOWSKI excuse l'absence de M. GUICHARD. Il présidera la séance. Il précise qu'il s'agit, ce soir, d'une réunion importante portant notamment sur les grandes compétences et orientations budgétaires de l'intercommunalité pour la durée de la mandature.

Il présente en préambule la nouvelle secrétaire Madame Corinne BOUVET, arrivée depuis le 3 novembre dernier à la Communauté de communes. Elle y travaillera à 2/3 temps, le 1/3 temps restant elle sera détachée au S.I.T.E (syndicat intercommunal de transport d'élèves).

Monsieur PONIATOWSKI annonce également l'arrivée prochaine de Madame Corinne SEYMAND, courant janvier 2015. Elle a été recrutée par le biais d'une mutation et rejoindra le service instruction du droit des sols.

Par ailleurs une nouvelle édition de la Fête des Jeux en Bois est en cours de préparation. Elle aura lieu les 5, 6 et 7 février 2015 au Complexe sportif Amélie Mauresmo à l'Isle-Adam.

## **1 Approbation du projet de procès verbal de la réunion du 20 juin 2014**

Le projet de procès verbal de la séance du 20 juin 2014 ayant été transmis avec la convocation de la présente réunion, aucune observation ou modification n'a été adressée à la C.C.V.O.3 F. à ce jour.

Le Conseil Communautaire approuve donc à l'unanimité des membres votants, le procès verbal du 20 juin 2014.

## **2 Débat d'orientation budgétaire 2015**

Le Conseil Communautaire est invité à tenir son débat d'orientation budgétaire préalablement à l'adoption du budget primitif.

Ce débat est obligatoire (article L.2312-1 et suivants du CGCT) mais n'est pas sanctionné par un vote.

## **DONNEES SUR LE CONTEXTE BUDGETAIRE**

Il convient d'examiner l'évolution des recettes et des dépenses, en investissement et en fonctionnement mais aussi d'évoquer les orientations budgétaires et fiscales qui prévaudront dans le cadre de l'élaboration du budget primitif de l'exercice 2015

En 2014, le contexte budgétaire s'est trouvé marqué à nouveau par une baisse sensible des dotations de l'Etat. Par ailleurs, le poids financier des prélèvements obligatoires, et notamment le montant dû au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales s'est accru.

Il est proposé à l'assemblée d'examiner successivement la section de fonctionnement et celle d'investissement. Le principe qui prévaut est de couvrir les dépenses de fonctionnement par les recettes, et de dégager en outre un excédent à transférer à la section d'investissement.

## **Exercice 2014 :**

La Communauté de Communes a assuré le service d'instruction du droit des sols, le portage des repas à domicile pour les personnes âgées, l'action anti-graffitis, la lutte contre les dépôts sauvages, l'aide à la voirie au travers du fond de concours accordé aux différentes communes et le soutien à l'activité de la piscine par le biais d'une participation aux tickets d'entrée et a intensifié la lutte contre les dépôts sauvages.

La fête des jeux en bois a été organisée début février 2014 et a, cette année encore, connu une très forte fréquentation, tant en ce qui concerne les classes accueillies (150 élèves supplémentaires par rapport à la précédente édition), qu'au niveau de l'accueil du public le

samedi. La diversité des jeux proposés et l'organisation d'ateliers a été très appréciée. Des jeux nouveaux avaient été mis à la disposition des familles pour cette édition par les associations (4 associations différentes au lieu de 3).

De même, la Communauté de Communes a pris en charge les contrats de maintenance et de télé alarme pour toutes les différentes communes. Elle a participé en 2014 aux activités d'organismes tels que le syndicat pour la gestion de la fourrière départementale et l'harmonie intercommunale.

Elle a assuré, par l'intermédiaire du syndicat TRI-OR, sa compétence en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Le budget 2014 sera clôturé mais des arbitrages devront de nouveau être effectués dans le cadre de la préparation du budget de 2015.

### **Prévisions 2015 :**

L'élaboration du budget se fait d'une part sans la connaissance exacte des bases fiscales prévisionnelles 2015 qui seront communiquées dans le courant du premier trimestre (au mois de mars) par la Direction Générale des Impôts

Il est proposé à l'assemblée d'examiner successivement la section de fonctionnement et celle d'investissement.

### **Sur le budget d'investissement 2015:**

Il est proposé, comme les années précédentes, d'axer les investissements sur la reconstitution des fonds nécessaires aux besoins liés à la vidéo protection et sur le versement du fonds de concours voirie aux différentes communes.

#### ***Investissement recettes :***

Elles se composent :

- de l'excédent capitalisé
- du fond de compensation TVA
- l'autofinancement

#### ***Investissement dépenses :***

- Acquisition de matériel informatique
- Acquisition de matériel festif
- Fonds de concours voirie
- Installation de dispositifs de télésurveillance
- Provision pour le numérique

### **Sur le budget de fonctionnement 2015 :**

Les actions initiées seront poursuivies :

- Le service Instruction du Droit des Sols
- Lutte contre les graffitis

- Lutte contre les dépôts sauvages
- Le service de portage de repas
- Les contrats de maintenance et de téléalarme pour l'anti intrusion
- La participation piscine
- la fête intercommunale des jeux en bois

***Fonctionnement recettes :***

Elles se décomposent en :

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : Cette recette équilibre la dépense correspondante
- Remboursements sur salaire liées à l'existence de contrats aidés.
- Impôts locaux
- Les dotations
- Les recettes liées aux prestations de services (portage de repas)

***Fonctionnement dépenses :***

Elles se décomposent en :

- Frais de personnel :
  - Une secrétaire à temps partiel.
  - Deux instructeurs du droit des sols à temps complet
  - Un chauffeur livreur pour le portage des repas à temps partiel (27h hebdomadaires) et un chauffeur livreur remplaçant
  - Un directeur pour 10h par semaine
  - Un agent en charge de la comptabilité pour 2h par semaine
- Action contre les graffitis
- Participation à la piscine
- Prise en charge des contrats de maintenance et de téléalarme pour l'anti intrusion
- Organisation de la fête des jeux en bois
- Portage des repas à domicile
- Adhésion aux différentes structures intercommunales : fourrière, TRI-OR....
- Harmonie intercommunale

Fonds de péréquation communal et intercommunal

Monsieur PONIATOWSKI informe le Conseil Communautaire qu'il n'y a aucune nouvelle charge, ni aucune nouvelle compétence de prévues par rapport à 2014. Il précise en outre que la C.C.V.O.3.F. est l'une des rares communautés de communes à n'avoir aucun emprunt, à n'avoir des dépenses de fonctionnement qu'au minima et qu'aucune indemnité n'est versée aux élus du Conseil Communautaire.

Monsieur PONIATOWSKI estime qu'il devient néanmoins très difficile de gérer la Communauté de communes avec des revenus aussi faibles. Le contexte actuel est en effet également marqué par la baisse constante des dotations de l'état et l'augmentation des prélèvements qui sont faits au titre de la péréquation.

A titre d'exemple, le fonds de concours voirie actuel s'élève à 250.000 € environ, ce qui est très loin du niveau envisagé lors de son institution.

Il serait donc important, dès l'exercice 2015 :

- D'augmenter le niveau de participation aux travaux de voirie : il serait souhaitable de parvenir à un niveau d'investissement en la matière d'environ 300000 à 350000€.
- De continuer l'effort qui a été initié sur les investissements liés à la sécurité : continuer le programme vidéo surveillance et l'installation d'alarmes anti-intrusion.

Le passage récent en zone gendarmerie a eu des effets bénéfiques en matière de sécurité, notamment par la réduction du nombre de cambriolages.

- De développer le numérique avec la mise en place de la fibre optique :  
M. BEMELS précise que cela va se faire dans le cadre d'un regroupement dans un syndicat mixte.  
Le développement est prévu dès que possible, d'ici trois ans environ.  
Des chiffres sont encore assez difficiles à donner mais il convient de provisionner rapidement sur le budget de l'intercommunalité.

M. MACE suggère d'offrir un service nouveau et de communiquer sur l'action de la CCVO3F. Il propose une action dans le domaine du transport.

M. PONIATOWSKI précise qu'un travail avait été initié pour développer le transport de personnes des communes de la C.C.V.O.3.F vers le marché de l'Isle-Adam :

- Mme VILLALARD et M. LEROY ont une étude en cours. Le projet semble être réalisable sans qu'un coût soit facturé aux usagers.

M. PONIATOWSKI propose, comme cela a été évoqué lors du bureau communautaire de procéder à un doublement des taux des taxes perçues au titre de l'intercommunalité. Les taux étant historiquement très bas, l'impact sur la feuille d'imposition serait limité.

M. VAN HYFTE préconise la prudence en matière d'augmentation de ces taux.

M. SCHOLLA évoque l'importance de continuer à lutter contre les dépôts sauvages qui deviennent de plus en plus fréquents et envahissants.

M. MACE souhaite que cela devienne un délit et non plus une contravention.

Monsieur STERI intervient sur le Débat d'orientation budgétaire :

- il souhaite que l'annonce de la hausse des taxes soit faite de façon tempérée afin que la situation ne soit pas mal vécue ;
- il soulève également le problème des transports entre l'Isle-Adam, Parmain et Champagne, et la problématique de la circulation ferrovière.

M. PONIATOWSKI invite l'assemblée à réfléchir sur le problème de la mutualisation.

M. PONIATOWSKI évoque notamment l'évolution de la décentralisation qui devraient amener les intercommunalités à prendre des compétences supplémentaires (à confirmer) telles que :

- l'aspect touristique
- l'aménagement et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage

Monsieur PONIATOWSKI souligne cependant que cela entraîne certaines contraintes et notamment un impact sur la masse salariale.

Le Conseil Communautaire prend acte des orientations budgétaires de la C.C.V.O.3.F. qui devront retranscrites dans le budget primitif 2015.

### **3 Décision modificative n°2**

Monsieur PONIATOWSKI expose aux membres du Conseil Communautaire un projet de décision modificative à apporter aux crédits inscrits au budget primitif 2014 afin de les adapter aux dépenses réelles effectuées.

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

##### **DEPENSES**

FONCTION	CHAPITRE	NATURE	OBJET	montant DM
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>0,00</b>

##### **RECETTES**

FONCTION	CHAPITRE	NATURE	OBJET	montant DM
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>0,00</b>

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **DEPENSES**

FONCTION	CHAPITRE	NATURE	OBJET	montant DM
01	011	6226	honoraires	4 500,00
01	014	7391178	Base minimum CFE / auto entrepreneurs	1 000,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>5 500,00</b>

##### **RECETTES**

FONCTION	CHAPITRE	NATURE	OBJET	montant DM
01	70	70848	remboursement mise à dispo personnel	2 000,00
01	73	73111	rôles supplémentaires	3 500,00

<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 500,00</b>
---	-----------------

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 500,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>5 500,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte la décision modificative n° 2 à l'unanimité.

#### **4 Mise à disposition d'un agent de la C.C.V.O.3.F. pour le Syndicat Intercommunal des Transports d'Elèves des secteurs scolaires de l'Isle-Adam et Beaumont-sur-Oise (S.I.T.E.)**

Dans le cadre de la polyvalence des services et afin de renforcer le S.I.T.E., syndicat en pleine expansion, celui-ci a demandé pour son bon fonctionnement, la mise à disposition d'un agent titulaire de la Communauté de Communes à hauteur de 12/35<sup>ème</sup> pour assurer la gestion administrative.

Une convention sera établie et signée entre les deux parties. Le temps de travail de l'agent sera rémunéré par le S.I.T.E.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la mise à disposition d'un agent titulaire auprès du S.I.T.E à hauteur de 12/35<sup>ème</sup>, la rémunération correspondante étant prise en charge par le Syndicat.
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention avec le S.I.T.E.

#### **5 Indemnités de Conseil au Receveur**

Vu l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982

Vu le décret 82-979 du 19 novembre 1982,

Vu l'arrêté interministériel prévoyant la possibilité pour les collectivités locales d'attribuer au comptable, une indemnité en contrepartie des prestations de conseil et d'assistance qu'il fournit à la collectivité dans le domaine budgétaire, économique, financier et comptable.

Considérant que le taux de l'indemnité peut être modulé en fonction des prestations fournies et que l'indemnité est calculée par application d'un tarif maximum, à la moyenne annuelle des trois dernières années des dépenses budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- de fixer pour l'année 2014, une indemnité au taux maximal, soit 723,20 € pour Monsieur FONTAINE.

## **6 Projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale**

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles prévoit l'élaboration du schéma régional de coopération intercommunale d'Ile-de-France.

Dans ce cadre, en parallèle à la création de la Métropole du Grand Paris, il est prévu que le schéma pourrait également intégrer des modifications de la carte intercommunale hors unité urbaine de Paris, avec l'émergence de pôles de plus de 200000 habitants mais aussi des regroupements de villes nouveaux.

Le projet de Schéma Régional de Coopération intercommunal a été rendu public le 28 août 2014. Il a été ensuite communiqué, pour avis dans un délai de 3 mois, aux différentes communes et EPCI.

Les membres du conseil pensent que que l'hétérogénéité des EPCI en matière de compétences déléguées, l'intégration demandée de nouveaux services suscite de nombreuses interrogations sur la possibilité opérationnelle de mise en oeuvre d'un tel schéma, dans un calendrier qui plus est extrêmement contraint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de voter à la majorité (et une abstention) contre le Projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale.

L'Ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Vice-Président lève la séance à 19 heures 50.

Le Vice-Président,

Axel PONIATOWSKI